AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1955
FR0010193979-FS0813

22 août 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CBO TERRITORIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 août 2017, M. Eric Wuillai a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 août 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Sanera qu'il contrôle[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CBO TERRITORIA et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, 1 326 055 actions CBO TERRITORIA représentant autant de droits de vote, soit 3,93% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Eric Wuillai	100	ns
Sanera	1 325 955	3,93
Total Eric Wuillai	**1 326 055**	**3,93**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CBO TERRITORIA hors marché.

[1] Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) contrôlée par M. Eric Wuillai.

[2] Sur la base d'un capital composé de 33 747 175 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.